

## Arrêté 2026-20

### ARRETE DE CIRCULATION DU 18 MAI 2026

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2213-1 à L2213-4 ;
- **Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée ;
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** la demande en date du 06 avril 2026 par laquelle l'Association ADAF sollicite l'autorisation de fermer la route entre le carrefour des Meyries et la place de la Cour le 19 juillet 2026 à l'occasion de la fête patronale de la Sainte Mairie Madeleine,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – La route entre le carrefour des Meyries et la place de la Cour au lieu-dit « Les Ribes » sera fermée à toute circulation le 19 juillet 2026 de 11h à 19h.

**ARTICLE 2** – Une déviation sera mise en place par les lieudits « Les Meyries » et « Ville ».

**ARTICLE 3** – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'association ADAF.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**ARTICLE 6** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Ampliation à :**

L'association ADAF

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

**Freissinières, le 18 mai 2026**

**Le Maire**

**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

The image shows a handwritten signature in black ink, which is slanted and somewhat stylized. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FREISSINIÈRES' around the top edge and 'Liberté' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff or scepter, with a star above it.